

Feuillets d'information de la santé

Blessures au travail, 2013



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



Blessures au travail, 2013

Les blessures coûtent à la société canadienne un montant estimatif de 19,8 milliards de dollars chaque année en dépenses liées aux soins de santé et en dépenses liées à la productivité réduite, aux hospitalisations, aux handicaps et aux décès prématurés¹.



Note aux lecteurs

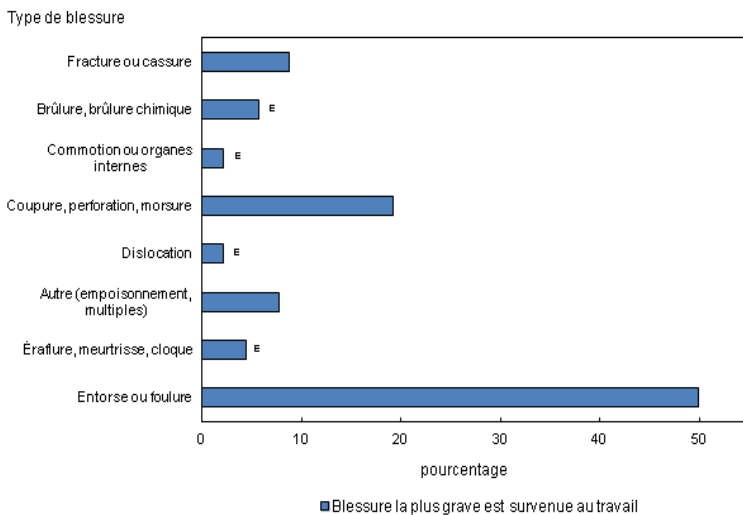
Les blessures incluses dans la présente analyse sont fondées sur la question qui demande au répondant s'il a subi une blessure au cours des 12 derniers mois. Pour être incluse, une blessure devait être suffisamment grave pour limiter les activités normales du répondant le jour suivant cette blessure (p. ex. (par exemple) une fracture, une coupure profonde, une brûlure, une entorse). Les blessures attribuables aux mouvements répétitifs et les empoisonnements alimentaires sont exclus.

L'analyse des blessures au travail est fondée sur les répondants qui ont indiqué que leur blessure la plus grave était survenue alors qu'ils travaillaient à un emploi ou à une entreprise. L'estimation du nombre de blessures au travail est fondée sur « la blessure la plus grave ». Il ne s'agit pas d'une estimation du nombre total de blessures au travail au Canada.

En 2013, 16,0 % des Canadiens âgés de 15 à 74, soit environ 4,2 millions de personnes, ont subi au cours des 12 mois précédents une blessure qui a limité leurs activités normales. Pour 14,5 % de ces personnes blessées, la blessure **la plus grave** est survenue alors qu'elles travaillaient à un emploi ou à une entreprise.

La majorité des personnes dont la blessure la plus grave est survenue au travail étaient des hommes (71,2 %). Chez les deux sexes, les trois types de blessure au travail les plus courants en 2013 étaient les entorses ou foulures (49,9 %), les coupures, perforations ou morsures (19,2 %) et les fractures ou cassures (8,7 %) (graphique 1).

Graphique 1
Pourcentage des personnes dont la blessure la plus grave au cours de l'année précédente est survenue au travail, population à domicile de 15 à 74, par type de blessure, 2013

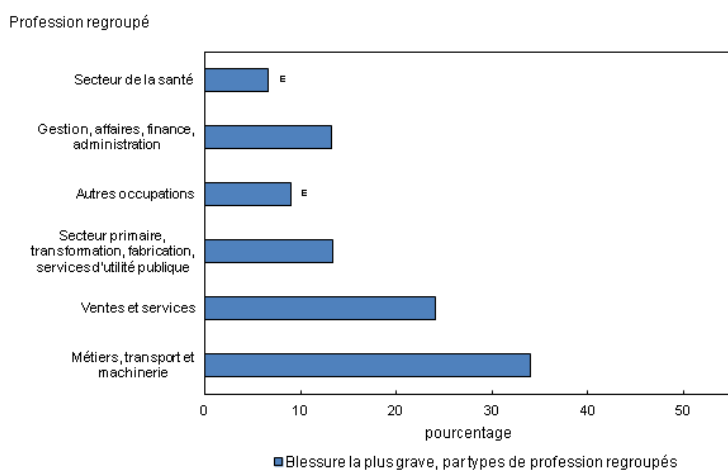


^E à utiliser avec prudence (coefficient de variation compris entre 16,6 % et 33,3 %)

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2013.

La majorité des personnes dont la blessure la plus grave est survenue au travail travaillaient dans les métiers, le transport, la machinerie ou les professions connexes (34,0 %), suivies par les personnes travaillant dans le secteur des ventes et des services (24,0 %) (graphique 2)².

Graphique 2
Pourcentage des personnes dont la blessure la plus grave au cours de l'année précédente est survenue au travail, population à domicile de 15 à 74 ans, par types de profession regroupés, 2013



^E à utiliser avec prudence (coefficient de variation compris entre 16,6 % et 33,3 %).

Note : Les types de profession ont été regroupés de manière à accroître le volume de données aux fins de diffusion. Veuillez voir Note 2 pour plus d'information.

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2013.

Les blessures suffisamment graves pour limiter les activités nécessitent souvent des soins médicaux, le plus rapidement possible si la blessure est grave. Environ la moitié des personnes (56,7 %) dont la blessure la plus grave est survenue au travail en 2013 ont reçu des soins médicaux dans les 48 heures. Cette proportion est légèrement supérieure à celle des personnes (50,0 %) dont la blessure la plus grave est survenue ailleurs qu'au travail.

Selon la gravité de la blessure, des soins de suivi peuvent aussi être nécessaires. Environ 90 000 personnes (14,8 %) ayant subi une blessure au travail en 2013 ont reçu des soins de suivi pour leur blessure pendant une moyenne de 4,9 mois après la blessure.

Blessures au travail au Canada

La proportion de Canadiens dont la blessure la plus grave est survenue au travail était de 14,5 % (parmi ceux ayant déclaré une blessure). Les provinces suivantes affichaient une proportion **inférieure** à la moyenne nationale :

- Nouveau-Brunswick³ (7,8 %)
- Ontario (11,4 %)

Les provinces suivantes affichaient une proportion **supérieure** à la moyenne nationale :

- Saskatchewan (23,6 %)
- Alberta (19,7 %)

Les taux indiqués par les résidents des autres provinces et des territoires³ étaient semblables à la moyenne nationale.

Notes

1 [Le fardeau économique des blessures au Canada](http://www.parachutecanada.org) sur le site www.parachutecanada.org (consulté le 26 janvier 2015).

2 Les types de profession ont été regroupés de manière à accroître le volume de données aux fins de diffusion. Si elles n'avaient pas été regroupées, plusieurs estimations par type de profession auraient été supprimées en raison de la faible qualité des données. Les regroupements utilisés étaient fondés sur le niveau à un caractère de la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) de 2006 :

- Gestion, affaires, finance et administration : professions dont le code de la [CNP-S \(Classification nationale des professions pour statistiques\)](#) commence par la lettre A ou B.
- Professions propres au secteur primaire, transformation, fabrication, services d'utilité publique : professions dont le code de la [CNP-S \(Classification nationale des professions pour statistiques\)](#) commence par la lettre I ou J.
- Autres professions : professions dont le code de la [CNP-S \(Classification nationale des professions pour statistiques\)](#) commence par la lettre C, E ou F.

Il n'était pas nécessaire de regrouper les autres types de :

- Secteur de la santé : professions dont le code de la [CNP-S \(Classification nationale des professions pour statistiques\)](#) commence par la lettre D.
- Ventes et services : professions dont le code de la [CNP-S \(Classification nationale des professions pour statistiques\)](#) commence par la lettre G.
- Métiers, transports et machinerie : professions dont le code de la [CNP-S \(Classification nationale des professions pour statistiques\)](#) commence par la lettre H.

3 Il convient de noter que les taux pour Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Yukon comportaient des coefficients de variation entre 16,6 % et 33,3 % (à interpréter avec prudence). Les taux pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut comportaient des coefficients de variation supérieurs à 33,3 % (données trop peu fiables pour être publiées).

Données

D'autres données sur l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes sont disponibles dans le tableau CANSIM [105-0501](#).